

Conditions générales de vente

1. Le jour prévu de votre arrivée, l'emplacement de camping sera disponible à partir de 12 h. L'hébergement locatif sera disponible à partir de 17 h.
2. Prévenez-nous de tout retard, dans le cas contraire la direction du camping pourra disposer de l'emplacement ou de l'hébergement locatif et l'acompte restera acquis au camping.
3. L'emplacement ou l'hébergement définitif sera déterminé par le camping. Pour toutes modifications des dates de séjour, il ne pourra être garanti le même emplacement ou locatif.
4. La location de votre emplacement ou de votre hébergement ne devient effective qu'après notre accord et réception du contrat de location, accompagné de votre règlement d'acompte à l'ordre du camping *Le Val de la Marquise*.
5. Conditions de paiement : dès réception de votre contrat de location et de votre acompte, nous vous enverrons, dans la mesure des places disponibles, une confirmation. Pour les réservations d'hébergements locatifs effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 25 % du prix total des prestations réservées, doit être réglé dès la réservation. Pour les réservations d'emplacements de camping, un acompte de 50 € par semaine louée doit être réglé dès la réservation. Le solde devra être payé à votre arrivée.
Les tarifs s'entendent TTC avec un taux de TVA de 10% applicable au jour où ils ont été déterminés. Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification corrélative du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve.
6. En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur votre contrat, aucun remboursement ne sera effectué quelle qu'en soit la cause.
7. En cas d'annulation : l'annulation du séjour à moins de 30 jours avant le jour d'arrivée entraînera une indemnité de dédommagement égale au prix de la totalité du séjour à la charge de celui qui demandera l'annulation. Une assurance annulation facultative peut être souscrite, bulletin sur demande.
8. Le jour de votre départ, l'emplacement de camping devra être libéré à 11 h au plus tard. Tout départ après 11 h entraînera une facturation supplémentaire d'une nuitée. L'hébergement locatif devra impérativement être libéré à 10 h au plus tard.
9. Il appartient au campeur d'avoir sa propre assurance. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.
10. La location est faite à titre personnel. Le locataire ne pourra en aucun cas sous-louer ou céder sa location sans le consentement écrit de la direction du camping.
11. Caution : pour les hébergements locatifs, une caution de 240 € sera demandée le jour de votre arrivée. Nous demandons deux chèques séparés, un chèque de 170 € en cas de dégradation et de bris du matériel, un deuxième chèque de 70 € en cas de ménage non effectué au moment de votre départ. Ces chèques de caution seront expédiés par courrier dans la semaine suivant votre séjour après l'inventaire de la location.
12. Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping.

Rappel : interdiction d'avoir un comportement susceptible de nuire à autrui ; interdiction de circuler avec un véhicule motorisé dans le camping de 23 h à 8 h, les véhicules seront stationnés sur le parking à l'entrée, un seul véhicule est autorisé par emplacement.

Pour l'espace aquatique non surveillé : **les shorts et les bermudas sont interdits pour des raisons d'hygiène, le slip de bain ou boxer est obligatoire.**

Pour nos amis les animaux, ils ne sont pas acceptés dans les locations et ne doivent nullement être imposés de façon forcée le jour de votre arrivée, sous peine de devoir chercher pour votre animal un gardiennage réservé à cet effet ou la location vous sera refusée. **Nos locations sont strictement non fumeurs.**

Obligation pour les visiteurs : ils devront se présenter au bureau d'accueil ; ils acquitteront la redevance et ils devront respecter le règlement intérieur. Leur véhicule sera stationné sur le parking à l'entrée. Tout visiteur non déclaré sera facturé au tarif d'une personne supplémentaire. L'accès à la piscine est interdit à tout visiteur.

Gardez avec nous les espaces propres et agréables à vivre en ne jetant ni déchet, ni ordure, sauf dans les poubelles allouées.